



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆ.ᐅᓂ.ᐱᐱᐅᐅ
ᐱᐅᓂ
ᐅᓂᓂᐅᐅᐅ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 68^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES**

ADOPTÉ

DATE : Le 22 octobre 1991

ENDROIT : Grand Conseil des Cris
1, Place Ville Marie, suite 3438
MONTRÉAL (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM. Paul Wilkinson, président, ARC
Willie Iserhoff, ARC
Alan Penn, ARC
Louis-Edmond Hamelin, Canada
Jean-Guy Charest, Canada
Hubert Marcotte, Canada
Pierre Marchand, Canada
Gilles Frisque, Québec
Alain Soucy, Québec
Mme Marie Lessard, Québec

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Robert Daigneault, Québec
James Bobbish, ARC
Roméo Saganash, CCCPP

Le matin même de la réunion, le Comité a eu l'occasion de voir le modèle physique de la baie de Rupert et de l'estuaire de la rivière Broadback ainsi que des modèles réduits de la prise d'eau du projet EM-1 et l'évacuateur de crue du projet LA2. Cette visite a eu lieu au Groupe-conseil LaSalle Ltée à Ville LaSalle. Une présentation a été donnée par des représentants du Groupe-conseil LaSalle et d'Hydro-Québec.



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président déclare la réunion ouverte à 13h45 et l'ordre du jour suivant est proposé par Madame Marie Lessard, secondé par M. Alan Penn et adopté à l'unanimité.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des comptes rendus des 63e, 64e, 65e, 66e et 67e réunions;
3. L'évaluation environnementale de la 12e ligne du réseau de transport d'Hydro-Québec;
4. Fonctionnement du Comité d'examen (COMEX);
5. Analyse du bilan environnemental de l'Association minière du Québec;
6. Commercialisation de la viande sauvage d'espèces provenant du Nord du 50^e parallèle;
7. Le projet Grande Baleine; la position des Cris;
8. Régie interne
 - 8.1 Rapport annuel 1990-1991
 - 8.2 Proposition budgétaire 1992-1993
9. Dépôt de documents;
10. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 63^e, 64^e, 65^e, 66^e ET 67^e RÉUNIONS

Après y avoir apporté des modifications, les comptes rendus des 63e, 64e, 65e et 66e réunions sont adoptés à l'unanimité suite à une proposition de M. Gilles Frisque, secondée par M. Alan Penn.

Le Président propose que l'adoption du compte rendu de la 67e réunion soit reportée à l'ordre du jour de la prochaine réunion. On demande aux membres de transmettre leurs commentaires sur le projet de compte rendu de la 67e réunion au secrétariat dans les dix (10) prochains jours.

3. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA 12^e LIGNE DU RÉSEAU DE TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC

Le Comité discute du contenu d'un projet de lettre préparé par le Président concernant des avis et recommandations sur la procédure d'évaluation et d'examen du projet de la 12^e ligne de transport à 735 kV.

On propose des modifications importantes au projet de lettre. Le secrétariat préparera une deuxième ébauche qui sera transmise aux membres pour commentaires dans les dix (10) jours suivant sa réception. Si les commentaires reçus sont d'ordre mineur, le Président transmettra la lettre, après modification, à l'Administrateur provincial. Si les commentaires sont jugés majeurs, cet item sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

4. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'EXAMEN (COMEX)

Le Comité discute du contenu d'un projet de lettre préparé par le Président concernant une recommandation ayant pour but de trouver une solution au problème de quorum qu'a vécu le COMEX lors de l'examen du projet d'infrastructures d'accès du complexe Grande Baleine.

A l'exception de M. Hubert Marcotte, qui inscrit un vote d'abstention, le Comité adopte l'ensemble des recommandations proposées dans le projet de lettre, tout en y apportant quelques modifications. On demande au secrétariat de préparer une deuxième ébauche du projet de lettre et de la soumettre aux membres pour commentaires dans les dix (10) jours suivant sa réception. On convient d'appliquer la même procédure d'adoption finale que celle retenue pour la recommandation concernant l'évaluation environnementale de la 12^e ligne du réseau de transport d'Hydro-Québec (voir item #3).

5. ANALYSE DU BILAN ENVIRONNEMENTAL DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

Le Comité prend connaissance d'un projet de lettre préparé par le secrétariat contenant des commentaires sur le bilan environnemental de l'Association minière du Québec et adressée à cette dernière.

Après y avoir apporté quelques modifications mineures, le Comité décide d'adopter la résolution suivante:

RÉSOLUTION 91-68-01

ATTENDU QUE le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) a été invité par l'Association minière du Québec à commenter le document intitulé « Bilan environnemental de l'Association minière du Québec », document publié par cette association;

IL EST RÉSOLU QUE le CCEBJ transmette ses commentaires sur le bilan à M. Claude Drouin, directeur général de l'Association minière du Québec.

Proposée par: Louis-Edmond Hamelin
Secondée par: Jean-Guy Charest

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. COMMERCIALISATION DE LA VIANDE SAUVAGE D'ESPECES PROVENANT DU NORD DU 50° PARALLELE

Le Comité fait l'analyse d'une demande (lettres des 9 et 18 septembre 1991) du directeur régional du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Claude Despatie, concernant l'opportunité de modifier les annexes I et II du chapitre 22 de la CBJNQ afin d'identifier quels projets de commercialisation de la viande sauvage devront être soit assujettis ou exemptés à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Après discussion, le Comité décide d'adopter la résolution suivante:

RÉSOLUTION #91-68-02

ATTENDU QUE le CCEBJ a pris connaissance d'un projet de modification des annexes I et II du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois dans le cadre du projet de commercialisation de la viande sauvage dans le Territoire conventionné.

IL EST RÉSOLU QUE le CCEBJ recommande aux gouvernements du Québec et du Canada ainsi qu'à l'Administration régionale crie que lesdites annexes soient modifiées conformément à l'entente conclue entre les parties dans ce dossier.

Proposée par: Jean-Guy Charest
Secondée par: Alan Penn

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. LE PROJET GRANDE BALEINE; LA POSITION DES CRIS

Le Comité a reçu, le 9 octobre dernier, une lettre de Me Robert Mainville, procureur du Grand Conseil des Cris (du Québec), transmettant la position des Cris quant aux exigences minimales requises pour procéder à une évaluation du projet Grande Baleine. Le Comité, s'il le juge à propos, est invité à commenter cette position. Dans ce contexte, le secrétariat du Comité a préparé une analyse de concordance entre les exigences des Cris et les recommandations antérieures du Comité.

Nécessitant davantage de temps pour faire l'analyse de la position des Cris, on convient de reporter ce sujet à l'ordre du jour d'une conférence téléphonique qui aura lieu le 7 novembre prochain à 10h00. On demande cependant aux membres de transmettre leurs commentaires au secrétariat d'ici le 4 novembre prochain.

8. RÉGIE INTERNE

8.1 Rapport annuel 1990-1991

8.2 Proposition budgétaire 1992-1993

On demande aux membres de faire part au secrétariat de leurs commentaires sur le projet de rapport annuel et la proposition budgétaire dans les deux (2) prochaines semaines.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire identifie et explique sommairement le contenu de divers documents reçus au secrétariat depuis la dernière réunion. Entre autres, le Comité a reçu une invitation à participer à une consultation publique, le 11 novembre prochain, sur le plan de développement d'Hydro-Québec qui doit être déposé en novembre 1992.

On adopte la résolution suivante à ce sujet.

RÉSOLUTION 91-68-03

ATTENDU QUE le CCEBJ a été invité à une consultation publique, le 11 novembre prochain, sur le plan de développement qu'Hydro-Québec prévoit déposer en novembre 1992;

IL EST RÉSOLU QUE le CCEBJ sera représenté à cette consultation publique par un des membres du sous-comité exécutif.

Proposée par: Marie Lessard
Secondée par: Hubert Marcotte

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Outre la conférence téléphonique qui aura lieu le 7 novembre prochain à 10h00 sur les propositions des Cris, le Comité décide de tenir sa prochaine réunion le 10 décembre prochain à Québec.

HERVÉ CHATAGNIER
Secrétaire